



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

À tout le personnel de la Fondation des parkings

Nouveau statut du personnel : fin des négociations?

Après cinq séances de négociations et une séance qui aura encore lieu le 15 avril prochain, les représentant-e-s de l'employeur ont annoncé vouloir mettre un terme aux négociations et envoyer un projet de statut du personnel au Conseil de Fondation pour validation. Dès lors, le SIT convoque une Assemblée du personnel afin de déterminer notre position : résultat satisfaisant ou encore loin du compte ?

La délégation syndicale a obtenu quelques améliorations, notamment en matière de rémunération en cas d'incapacité de travail et de cotisations à l'assurance perte de gains maladie. Mais les négociations ne sont pas encore terminées : par rapport à l'ancien statut, deux tiers des dispositions modifiées le sont dans le sens d'une dégradation, notamment :

- introduction du salaire au « mérite », soit la possibilité de n'accorder l'annuité qu'à celles-ces à qui la direction voudra bien la donner ;
- limitation des droits en matière de sanction et de licenciement ;
- réduction drastique des droits syndicaux afin d'empêcher le personnel de s'organiser syndicalement pour défendre ses intérêts.

Si l'on considère les revendications adoptées par l'Assemblée générale du personnel du 13 octobre dernier (voir au verso), il y a encore du chemin à faire. Une nouvelle séance de négociation, la dernière selon le souhait de la délégation employeur, aura lieu le 15 avril prochain. Si cette dernière veut vraiment y boucler les négociations, elle devra faire un sérieuses concessions pour rééquilibrer le résultat.

Nouveau round de négociations ?

Lors de l'Assemblée du 19 avril prochain, nous soumettrons donc le résultat des négociations, notamment ceux de la (dernière ?) séance qui aura eu lieu quatre jours plus tôt. En cas d'évaluation négative de la part de l'Assemblée, nous déciderons ensemble quel moyen employer pour contraindre la Fondation à revoir sa copie.

Tous-tes ensemble pour défendre nos droits

Les dégradations proposées par la délégation employeur de la Fondation concernent l'ensemble du personnel. Il est donc nécessaire que l'ensemble du personnel se mobilise solidairement pour défendre ses droits.

Assemblée générale du personnel de la Fondation des parkings

Mardi 19 avril 2016

de 18h à 20h

Grande salle du SIT

**16 rue des Chaudronniers (Vieille Ville,
à proximité du parking St Antoine)**

Cette Assemblée est ouverte à tous-tes les membres du personnel, syndiqué-e-s ou non, quel que soit leur statut contractuel, leur nationalité ou leur lieu de résidence. Seul-e-s en sont exclu-e-s les membres du personnel exerçant une fonction hiérarchique ou RH, de manière à garantir une totale liberté d'expression durant l'assemblée.

Selon l'art. 24 du statut du personnel, la hiérarchie ne peut s'opposer à la diffusion et à l'affichage de tracts syndicaux.

**Cette Assemblée est
très importante
Venez nombreux-ses**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Fondation des parkings

Revendications adoptées par l'Assemblée générale du personnel du 13 octobre 2015

Outre le nécessaire toilettage du statut du personnel, l'Assemblée a adopté les revendications suivantes :

Engagement/résiliation

1. Refuser l'extension du temps d'essai
2. Garantir le droit d'être entendu en cas de licenciement
3. Refuser la réduction des indemnités pour licenciement abusif ou pour suppression de poste

Conditions salariales et de retraite

4. Obtenir la réévaluation d'une classe de fonction supplémentaire pour les agent-e-s de contrôle du stationnement
5. Refuser l'annuité au mérite
6. Refuser la sous-indemnisation des heures supplémentaires
7. Préciser les conditions de pré-retraites
8. Obtenir un salaire payé à 100% en cas de maladie/accident
9. Obtenir une participation plus importante de la part de l'employeur aux cotisations des assurances perte de gain maladie et accident

Congés et droits syndicaux

10. Refuser la limitation des congés pour enfant malade
11. Refuser la limitation des congés syndicaux
12. Garantir les droits syndicaux et une meilleure protection des représentant-e-s du personnel